

L'ACA vous aide à préparer la route des vacances

Pour que votre voyage se déroule dans les meilleures conditions, voici quelques conseils pour préparer votre trajet.

MÉTÉO

La vitesse doit être adaptée aux conditions météorologiques (pluie, autres précipitations, visibilité inférieure à 50 mètres). Rappelons que si la météo se dégrade, la vitesse maximale est limitée à 110 km/h sur les autoroutes normalement limitées à 130 km/h, à 100 km/h sur les autoroutes limitées à 110 km/h et, à 80 km/h sur les autres routes affichant une limitation à 90 km/h.

En cas de visibilité inférieure à 50 mètres, les vitesses maximales sont abaissées à 50 km/h sur l'ensemble des réseaux routier et autoroutier.

LE CHARGEMENT

Le chargement de votre voiture ne doit pas être source de danger. Il faut que vos objets et bagages soient attachés pour éviter qu'ils ne deviennent d'éventuels projectiles en cas de freinage brusque.

Si vous devez transporter des objets encombrants (planche à voile, vélos, etc.), votre chargement ne doit pas dépasser le pare-choc avant, et ne doit pas déborder à l'arrière de plus de 3 mètres, ni cacher les feux et plaque d'immatriculation.

L'UTILISATION D'UNE REMORQUE

Si votre remorque fait plus de 500 kg, il faudra la faire immatriculer en Préfecture. Si son poids est inférieur, il faudra apposer la même plaque d'immatriculation que le véhicule qui la tracte. Votre permis B vous permet de tracter une remorque si l'ensemble routier (voiture + remorque) ne dépasse pas 3,5 tonnes ou si ce poids est inférieur à 4,250 tonnes et que vous ayez suivi une formation pratique de 7 heures.

PALE-BRISE

Conservez une bonne visibilité en vérifiant l'état et la propriété de votre pare-brise ainsi que l'état de vos balais d'essuie-glaces. Le GPS ou le support pour le téléphone ne doivent pas obstruer votre visibilité. Attention, depuis le 1er janvier 2017, les vitres avant et le pare-brise doivent respecter un taux de transparence de 70 % minimum. Si vous avez des vitres teintées, vérifiez si vous êtes en règle car, en cas de non conformité, l'amende est de 135 € et 3 points de retrait sur votre permis de conduire.

ÉQUIPEMENTS DU VÉHICULE

• Équipements obligatoires en France :

- Triangle
Gilet de sécurité
- Sanctions :
Si non utilisation en cas de panne, contravention de 4^e classe (135 €) / si non présentation en cas de contrôle, contravention de 1^{re} classe (11 €) par éléments manquants.
- Ethylotest ☐ Pas de sanction pénale

• Équipements utiles :

Roue de secours ou bombe antirevaison / Bidons d'huile, de liquide de freins, d'essence Ampoules de rechange / Trousses de secours.

ET DANS VOTRE PORTEFEUILLE ?

- Pensez à prendre tous les papiers du véhicule que l'on pourrait vous demander de présenter en cas de contrôle par les forces de l'ordre : certificat d'immatriculation, attestation d'assurance, permis de conduire. Vérifiez également que le contrôle technique du véhicule est à jour. La non-présentation de ces documents en cas de contrôle peut vous coûter 11 € d'amende et il vous faudra les présenter auprès des forces de l'ordre dans les 5 jours, pour éviter une seconde amende de 135 €.
- Pensez également à apporter un constat d'accident, ce dernier étant européen, il vous permettra de déclarer tout sinistre à votre assurance. Si vous êtes loin de votre domicile, n'oubliez pas de le déclarer dans les 5 jours à votre assureur.
- Enfin, et si vous avez des animaux, pensez également à prendre le passeport et le carnet de vaccinations de vos compagnons !



© Fotolia

LE TRANSPORT DES ANIMAUX

Attacher l'animal par un harnais de sécurité ou le placer en caisse de transport, pour votre sécurité et la sienne. Vous pouvez utiliser une barrière de sécurité pour les animaux de grande taille. Possibilité de verbalisation si l'animal gêne votre conduite.

Faire une pause toutes les deux heures pour laisser votre animal se dégourdir, faire ses besoins et se désaltérer. Ne jamais laisser un animal seul dans un véhicule même à l'ombre.

SÉCURISER LES ENFANTS

On ne peut installer qu'un seul enfant par place, même de petite taille. Chaque enfant jusqu'à 10 ans doit voyager dans un système de retenue homologué adapté à son âge et son poids (4 groupes de sièges différents).

À noter, l'introduction d'une réglementation (i-Size) limitant les risques de mauvaise utilisation des sièges (adaptés en fonction du poids et de la taille).

De plus, chaque enfant doit être attaché par une ceinture de sécurité, et ce, même s'il voyage dans un siège automobile.

CHECK-UP DES PNEUS

Avant tout déplacement, vérifiez l'état de vos pneumatiques (y compris la roue de secours) et aussi leur pression. Rappelons que des pneumatiques identiques doivent équiper un même essieu et qu'il faut veiller à ce que chacun des pneus de votre voiture n'ait pas atteint le témoin d'usure (1,6 mm), à défaut vous pourriez être sanctionné par une amende de 135 €.

